

TARIFS ET ENGAGEMENT FINANCIER 2025/2026

		Tarifs Annuels	(Prélèvements d'Octobre à juin)	
FRAIS DE SCOLARITE				DIVERS
ECOLE LOUIS QUERBES et NOTRE DAME DE VERNAISON :				REDUCTIONS FINANCIERES :
Contribution Familiale : Tous les Elèves		670 €		Réduction Sur Contribution Familiale :
Forfait Fournitures Pédagogiques : Primaires		60 €		10 % pour 2 élèves - 20 % pour 3 élèves - 25 % pour 4 élèves et +
Maternelles		35 €		Fond d'Aide de Solidaire :
COLLEGE LOUIS QUERBES				<i>Constitué par les familles qui contribuent au Fond de solidarité ce fond permet d'aider les familles qui rencontrent des difficultés financières.</i>
Contribution Familiale :		915 €		Franchise Casse : 1° sinistre 100€ - à Partir du 2^e : 200€
Tablettes : Location + Mise en service		175€ + 10€		
Option BASKET : Coût de l'Option + Affiliation UNSS		80€ + 25 €		
SERVICES ANNEXES				
ECOLE :				
ECOLE LOUIS QUERBES : GARDERIE MATIN		Forfait 90 € ou 2€ / présence		△ GARDERIE Soir : Pénalités dépassement horaires d'accueil : 10 € par retard/ enfant pour chaque Ecole
GARDERIE SOIR		5 € / présence		
AIDE AUX DEVOIRS (soir) CM1-CM2		6 € / présence		
Activités Temps de Midi (USMV)		8€ / période et par activité		
ECOLE NOTRE DAME de VERNAISON : GARDERIE MATIN		Forfait 300 € ou 5 € / présence		Condition AIDE AUX DEVOIRS : Etre abonné au forfait garderie soir
GARDERIE SOIR		Forfait 500 € ou 7,30 € / présence		
AIDE AUX DEVOIRS (soir) CM1-CM2		Forfait Garderie Soir + 1,50€ / présence		
SURVEILLANCE Cantine Municipale		Forfait 80 € pour 3 à 4 repas / semaine Forfait 50 € pour 1 à 2 repas / semaine		
COLLEGE :				Refacturation des frais du personnel de surveillance de la Cantine Municipale
ETUDE : 16h45 17h55		255,00 €		
RESTAURANT SCOLAIRE Site de VOURLLES Uniquement				AIDES FINANCIERES
DEMI-PENSION		<i>La facturation de la demi-pension est composée de 2 éléments :</i>		
REGULIERS	4 repas/ semaine :	FRAIS FIXES - Forfait	357 €	AIDE du DEPARTEMENT pour les Collégiens * : - Quotient familial CAF < à 800€ = Aide 1€*/ repas (en 24/25) AIDE de la Mairie pour les Ecoliers habitant Vourles * : - Aide 1,10 €*/ repas * Sous réserve de reconduction
		REPAS - Forfait	535 €	
	3 repas/ semaine :		310 €	
	2 repas/ semaine :	FRAIS FIXES - Forfait	210 €	
	1 repas/ semaine :		110 €	
	+ Cout /REPAS :	+ Coût/ repas	+ 3.98 €/ repas	
EXTERNES		Repas Occasionnel (hors jour fixe)	7,20 € le repas	
Cotisation Volontaire APEL (Association Parents d'élèves)		28 €		➔ 17,10€ UDAPEL + 10,90€ APEL Etablissement si enfants scolarisés dans 1 Etab (Ecoles OU collège)
		38,90 €		➔ 17,10€ UDAPEL + 21,80€ APEL Etablissement si enfants scolarisés dans 2 Etab (Ecoles ET collège)
ASSURANCE SCOLAIRE		Tous les élèves son assurés par l'institution qui souscrit une assurance auprès de la Mutuelle Saint Christophe (<i>vois détails sur EcoleDirect</i>)		

ENGAGEMENTS PERSONNELS

Soutien à l'investissement :
Contribution basée sur le volontariat afin de soutenir les projets de construction ou d'aménagement des locaux.
L'établissement a opté pour une démarche extrêmement volontariste en matière de construction et d'entretien des locaux

Versement au choix de :
25€ - 45€ - 65€/ Trimestre
ou
Montant libre en une fois.

Vous recevrez un reçu fiscal vous permettant de déduire 66% du montant de votre don sur votre déclaration d'impôts

Fonds de solidarité :

Contribution basée sur le volontariat en vue d'apporter une aide financière aux familles en difficultés.

Versement au choix de :
25€ - 45€ - 65€/ Trimestre
ou
Montant libre en une fois.

Vous recevrez un reçu fiscal vous permettant de déduire 66% du montant de votre don sur votre déclaration d'impôts

MODALITES DE FACTURATION

- Une facture est établie pour l'année scolaire en septembre avec un échéancier de paiement d'octobre à juin.
- Des factures complémentaires des frais divers (livres, sorties,...) seront faites au courant de l'année scolaire selon les activités et sorties proposées.
- Les frais de réinscription prélevés en Mai seront déduits de la première facture (Montant visible en bas de facture "Solde Crédeur").
- Les montants des factures successives seront cumulés et leur paiement sera réparti dans un nouvel échéancier dont le dernier prélèvement aura lieu en juin.

RAPPEL - INFORMATIONS RESTAURATION SCOLAIRE - Site de VOURLES Uniquement

Toute inscription au restaurant scolaire est faite pour L'ANNEE SCOLAIRE COMPLETE.

Il sera toutefois possible de modifier son inscription uniquement à chaque changement de trimestre. Il faudra obligatoirement envoyer un mail à restauration@lquerbes.fr avant les **dates butoirs du 10 décembre ou 10 mars pour une entrée en vigueur au 1er janvier ou au 1er avril.**

Carte de Cantine pour Collégiens uniquement : Une carte de cantine est délivré à chaque élève en septembre lors du premier passage au restaurant scolaire. Elle est obligatoire pour passer au self.

- Toute carte perdue ou hors service devra IMMEDIATEMENT être renouvelée pour un coût **de 7 €.**

- L'utilisation de la carte est personnelle et son prêt est strictement interdit. Toute utilisation frauduleuse pourra entraîner la radiation de l'élève du restaurant scolaire.

Les repas sont cuisinés sur place par une société de restauration. Ils sont servis les lundis, mardis, jeudis et vendredis et sur inscription le mercredi (**pour les collégiens en retenue OU sur proposition du professeur de l'AS uniquement**).

Les « demi-pensionnaires » :

les élèves sont inscrit obligatoirement pour **4 repas**/semaine = lundi, mardi, jeudi et vendredi. Ils ne pourront sortir de l'établissement sur le temps de midi. Il s'agit d'un forfait mensuel. Les repas ne seront remboursés que sur présentation d'un certificat médical de 3 jours minimum.

Les « Réguliers » :

les élèves sont inscrit obligatoirement pour **au moins 1 repas à jour FIXE** par semaine et ne pourront quitter l'établissement ce jour là. Ils pourront déjeuner au restaurant scolaire de 1 à 3 fois / semaine selon leur inscription et ces jours sont **FIXES**

Les « occasionnels » :

Est considéré comme occasionnel tout repas pris hors Régime Demi-pensionnaire ou Régime Réguliers. L'élève devra obligatoirement s'inscrire à l'accueil ou par mail à accueil@lquerbes.fr avant 10 heures le jour même pour les collégiens ou le signaler aux professeurs des écoles pour les écoliers.
Pour les mercredis autorisés : Il faut s'inscrire à l'accueil au plus tard le Mardi précédent la retenue. Les repas étant préparés au nombre d'élèves inscrits, tout élève non inscrit ne pourra manger ce jour là

RAPPEL - INFORMATIONS Cantine Municipale - Ecole Notre Dame de VERNAISON

Toute inscription à la cantine Municipale de Vernaison entraine une refacturation des frais du personnel de surveillance mis à disposition par la Mairie.

Cette inscription est faite pour L'ANNEE SCOLAIRE COMPLETE selon les deux options tarifaires proposées.

ENGAGEMENT FINANCIER

Je déclare avoir pris connaissance des tarifs ci-dessus et du règlement financier .

J'ai bien pris note du mode de facturation et du mode de fonctionnement du Restaurant Scolaire.

Je m'engage à régler par prélèvements automatiques selon les modalités définies ci-dessus.

A vourles, Le :

NOM :

Prénom :

Signatures des parents :